

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2006 - Convocation du 20/04/2006
Compte rendu affiché le : 05/05/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	15
Votants	23

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; M. GONDELAUD; M. MACHURAT

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mme BERRA (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme BROSSARD); M. GOSSET (pouvoir à M. OLLIVIER); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme BOUHEY); M. FORGET (pouvoir à M. GONDELAUD); Mle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT)

Absents excusés : Mme WYMANN; Mme DESVIGNES; M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal est invité à admettre en non valeur deux titres émis en 2004 relatifs à des remboursements de mise en fourrière. Il s'agit de dettes qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public bien qu'il ait utilisé tous les moyens juridiques à sa disposition.

En conséquence, à la demande de Monsieur le Trésorier, la délibération doit être prise pour annuler la dette et prévoir les crédits budgétaires nécessaires. Il s'agit de deux titres pour un montant total de 184.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande du Trésorier de la commune relative à la dette correspondant au titre 262/2004 pour un montant de 92 €,
- VU la demande du Trésorier de la commune relative à la dette correspondant au titre 543/2004 pour un montant de 92 €,
- CONSIDERANT que les mesures mises en œuvre pour recouvrer ces sommes n'ont pas abouti,
- **DÉCIDE de remettre les dettes ci-dessus définies,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires correspondants sont prévus au budget de la commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 avril 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/05/2006
Publication ou affichage du 05/05/2006
Paul LAFFLY,
Maire.*